

Réforme de la PAC

Appel à la simplification et à la tolérance

Pas encore entrée en vigueur, la nouvelle Pac suscite déjà des inquiétudes quant à sa complexité. Le verdissement en particulier. Des États membres ainsi que les organisations et coopératives agricoles de l'Union Européenne demandent que Bruxelles fasse preuve de tolérance face aux nombreuses erreurs qui s'annoncent.

De nombreux États membres ont signalé à Bruxelles s'attendre à de sérieuses difficultés pour l'entrée en vigueur en 2015 des nouvelles mesures de la Pac réformée, lors du Comité spécial agricole, le 17 novembre.

À l'occasion d'un échange en vue de préparer des conclusions du Conseil sur le rapport de la Commission européenne sur les causes d'erreurs dans le paiement des aides de la Pac, quelques experts agricoles nationaux (Autriche, Grèce) ont même demandé une période de transition pendant laquelle un taux d'erreur supérieur pourrait être toléré.

La Slovaquie, la Finlande, la Hongrie ou encore l'Irlande ont plus particulièrement indiqué que le verdissement pourrait constituer une source d'erreur importante.

D'autres délégations (France, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Portugal, Suède, Danemark, Belgique, République Tchèque) ont sollicité des échanges plus actifs entre les États membres et la Commission afin de mieux répondre aux questions en suspens.

De manière générale, tous estimaient qu'une simplification était nécessaire.

C'est d'ailleurs l'un des principaux objectifs du nouveau commissaire européen à l'agriculture, Phil Hogan, pour la première année de son mandat.

Les agriculteurs submergés

Ce souci de simplification est partagé par le Copa-Cogeca (organisations et coopératives agricoles de l'Union Européenne). Dans une lettre envoyée au directeur général de l'agriculture de la Commission européenne, Jerzy Plewa, l'organisation agricole prévient des graves difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs dans la mise en

oeuvre de la réforme de la Pac et en particulier des exigences du verdissement. « *Une simplification des règles est indispensable* », indique l'organisation qui estime qu'il y a tellement de nouvelles dispositions que les agriculteurs vont devoir faire appel à des experts extérieurs pour veiller à bien respecter toutes les nouvelles règles qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015. « *Étant donné qu'il est déjà trop tard pour apporter plus de clarté sur les règles, il devrait y avoir un niveau approprié de tolérance introduite pour la première année de la nouvelle Pac* », écrit le Copa-Cogeca.

